



Les Plus
Beaux Villages
de France®



MORTEMART

Bulletin municipal janvier 2019

Sommaire

- P 2 - Le mot des conseillers départementaux
- P 3 - Le mot du maire
- P 4 - Les travaux
- P 5 - Les expositions estivales - les évènements
- P 6 - La vie communale
- P 10 - La vie des associations
- P 13 - Le centre de secours de Val-d'Issoire
- P 14 - La brigade de gendarmerie de Val-d'Issoire
- P 15 - Les services de proximité

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi, mardi, jeudi de
13h30 à 17h30
et le vendredi de
13h30 à 16h30.

Tél. 05 55 68 12 11

mairiemortemart@wanadoo.fr



Crédit photos et rédactionnel :
Mairie de Mortemart

Conception :
Bureau de dessin D. VALLE
11 Le Pâtural
87700 ST MARTIN LE VIEUX
Tél. 05 55 70 32 84
valle.d.pro@wanadoo.fr

Le mot des Conseillers Départementaux

En tout premier nous tenons à remercier votre Maire et son Conseil Municipal pour cette invitation à partager un message dans le bulletin municipal.

Vous savez qui nous sommes : vos conseillers départementaux qui ont été élus sur votre canton, lors des élections départementales de mars 2015 soit un an après les élections municipales.

Ainsi nous sommes, tous les deux, les représentants du Conseil Départemental sur les 26 communes du canton de Bellac, auprès de chacun des 18 000 habitants du canton, et bien entendu des administrations, groupements ou syndicats qui les représentent.

Quelles sont nos missions et nos moyens ? Nous sommes les intermédiaires entre les structures administratives départementales et les habitants sur les compétences qui sont celles des départements, et qui sont très variées. Elles intéressent tous les âges, de la petite enfance aux seniors. Elles peuvent intervenir sur tout l'espace du département, du foncier forestier ou agricole aux centre-bourgs et à la voirie. Elles touchent au cadre de vie : associations culturelles et de loisirs, aménagement territorial, aide aux communes. Les collèges sont de notre compétence propre et nous partageons celle de la sécurité civile (pompiers) avec les communes et communautés de communes.

Quelques exemples vous permettront de mieux apprécier notre action locale :

Les aides aux communes

Le Conseil Départemental poursuit depuis 2015 une politique volontariste d'aide aux investissements de nos communes. La solidarité territoriale est une de ses priorités comme en témoignent quelques illustrations récentes : la nouvelle usine de traitement de l'eau potable du Pont de Beissat à Peyrat-de-Bellac qui dessert 21 000 habitants, le City-stade de Roussac, les aménagements centre-bourg de Blond et Nantiat, le programme de Mortemart...

Les routes départementales

Elles mobilisent plus de 20 millions d'euros pour l'entretien de 4000 km de voirie et d'ouvrages d'art. 10 antennes permettent à nos techniciens (en jaune et bleu) d'être présents sur l'ensemble du département.

L'agriculture

Depuis 2017 les agriculteurs peuvent bénéficier d'aides nouvelles pour les bâtiments d'élevage, les CUMA, et d'un accompagnement particulier pour les productions en circuits courts.

Commerçants, artisans et industriels

Ils sont, eux aussi, éligibles à des subventions départementales.

Les collèges

Ils sont toujours une des compétences prioritaires du Conseil départemental qui aura équipé en haut débit numérique tous les collèges, poursuivi équipements et rénovations, afin d'offrir à chaque élève les mêmes chances, qu'il soit scolarisé en zone urbaine ou rurale.

Culture et sport

Avec le label « Haut Limousin Terre de Festivals » l'aide du département aux 4 festivals de styles bien différents permet d'offrir une promotion culturelle de qualité à nos habitants, bénévoles et acteurs.

Les sportifs des 210 clubs hauts viennois savent que le département les accompagne et modernise leurs équipements. Il peut maintenant aider les licenciés par de nouveaux chèques spécifiques offerts aux collégiens.

Seniors et publics en difficulté

Ils ne sont pas oubliés ni par les structures sociales des antennes les plus proches ni par la mise en place récente d'une complémentaire santé solidaire accessible à tous.

Pour nous rencontrer rien de plus simple : nous assurons chaque mois des permanences en semaine, parfois le dimanche, les jours de marché des villes suivantes : le 1^{er} à Bellac, le 5 à Bussière - Poitevine, le second lundi à Val-d'Issoire - Mézières-sur-Issoire, le 8 à Compreignac, le 24 à Nantiat, le 28 à Cieux ou Blond en alternance.

Pour parler de tout cela, nous interroger sur les dispositions votées par le Conseil départemental, nous proposer d'autres initiatives dans le cadre de nos compétences bien entendu, n'hésitez pas à nous rendre visite lors de ces permanences.

Nous sommes là pour vous rencontrer, vous aider et vous accompagner.

C'est ce que nous souhaitons faire de tout cœur, avec vous, pour l'année nouvelle.

Nous vous
souhaitons
une bonne
et heureuse
année 2019.

**Martine
FREDAIGUE-
POUPON**

**Stéphane
VEYRIRAS**





Le mot du Maire

En ce début d'année 2019, je forme des vœux pour tous les habitants de MORTEMART qu'ils soient en activité ou en retraite, des vœux de solidarité de santé, de travail et de petits bonheurs au quotidien dans un monde aujourd'hui exigeant, où l'on veut toujours plus.

Aux actifs, je souhaite beaucoup de réussite dans leurs projets avec toujours plus de volonté et de créativité.

2018 a vu l'installation de Tania et Robert METCALFE au « Café du Marché », la création de la Bouquinerie des Carmes initiée par Gérard COYAT et les travaux d'agrandissement du Golf de MORTEMART.

Aux commerces, aux associations : tourisme, théâtre, chasse, je souhaite, bien sûr la réussite et je voudrais ici remercier les bénévoles qui œuvrent pour animer notre village.

Comme chaque année de nombreux travaux ont été réalisés et concernent principalement la restauration et l'entretien des bâtiments. Une salle municipale a retrouvé son unité, le cimetière a vu son allée principale goudronnée, ses allées enherbées, ses portails repeints et une partie de son mur nord remonté.

Le chantier le plus important de cette fin d'année 2018, la 1^{ère} tranche de l'enfouissement des réseaux a débuté en Octobre et se poursuivra jusqu'au printemps. Le lotissement et la RD 675 verront eux aussi disparaître leurs fils.

Notre commune méritera bien alors de continuer à figurer parmi les « Plus beaux Villages de France » jusqu'en 2024.

Tous ces travaux n'ont pu être réalisés qu'avec l'aide des partenaires institutionnels : le Conseil Départemental et l'Etat.

Depuis plus d'un an, les 43 communes de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche apprennent à travailler ensemble pour se construire un avenir commun. Les choses ne sont pas simples et chaque compétence est source de discussion, de réflexion pour chercher la meilleure solution afin d'offrir un service public de qualité et une répartition équitable des prestations rendues à chaque commune. Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) est toujours en cours d'élaboration et l'enquête publique devrait avoir lieu au 1^{er} semestre 2019.

Cette nouvelle année pourrait voir la concrétisation d'un projet ambitieux et valorisant pour notre commune : la mise en place de 6 vitraux dans l'église. Des recherches de financement sont en cours auprès du Département, de la DRAC et tout autre partenaire éventuel. Les subventions qui nous seront allouées ne seront pas suffisantes pour faire face à la dépense, même en phasant la réalisation en 2 tranches, sans compter que des travaux de voirie et d'entretien des bâtiments seront certainement nécessaires à l'avenir.

La commune seule ne pourra faire face au reste à charge. C'est pour cela que je fais appel à vous tous pour apporter des compléments de financement sous quelques actions que ce soit.

Mon objectif reste toujours le même : faire de notre village un lieu où il fait bon vivre, rendre MORTEMART toujours plus attrayant et prospère.

Avec le Conseil Municipal, je souhaite à vous tous et à tous ceux qui vous sont chers une très bonne et heureuse année 2019.

Nicole GONTIER

Les travaux

Travaux effectués par des entreprises

Mairie :

- La restauration d'une partie d'une salle polyvalente afin de lui redonner son unité : grattage de l'enduit, sablage des pierres, finition à pierre vue avec joints grattés, dégagement de la cheminée par l'entreprise de maçonnerie PIOFFRET de BLOND,

- La mise aux normes de l'installation électrique a été assurée par l'entreprise PLANCKEEL de PEYRAT de BELLAC. Le montant total des travaux était de 5 119.78 € HT.

La Commune a obtenu une aide financière de 1 535.93 € du Conseil Départemental (20 %) et de 1 279.94 € de l'Etat (25 %) représentant au total 45 % du coût des travaux. Le reste à charge de la Commune est de 2 303.91 € HT.



Cimetière :

- Le goudronnage de l'allée principale du cimetière par l'entreprise LABBE TP de CONFOLENS pour un montant de 10 397.50 € HT,

- L'engazonnement de la 2^e partie du cimetière par les jardins de l'ANGOUMOIS de MONTEMBOEUF pour un montant de 1 457,50 € HT,

Voirie :

- Le curage de fossés par le SYGESBEM pour un montant de 1 500 €,

- La réparation de la route du cimetière par l'entreprise REPARE ROUTE pour un montant de 1 400 € HT,

- Le reprofilage localisé en enrobé et réfection de la couche de roulement de la VCU3 (route des Villards). La maîtrise d'œuvre a été assurée par le SYGESBEM et les travaux effectués par l'entreprise LABBE TP de CONFOLENS. Après déduction de l'aide financière du Conseil Départemental de 50%, le coût des travaux de voirie s'élève à 8 910 € HT,

- L'entretien des accotements, le transport de terre du curage des fossés et le débroussaillage des voies communales et des chemins ont été assurés par l'Entreprise COQUELET de St MARTIAL pour un montant de 3 150 € H.T,

- L'enfouissement des réseaux de la 1^{ère} tranche : les travaux ont commencé le 23 Octobre et se dérouleront rue du Tram, rue de l'Echauguette, Passage du Sénéchal, rue de l'Evêcaud, rue de Verdilhac, Impasse de l'Evêcaud. Ils sont assurés par l'Entreprise Contamine. Le SEHV (Syndicat d'électrification de la Haute Vienne) en est le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage. Le montant prévu des travaux s'élève à 44 000 € HT. Une subvention de 50 % nous a été accordée par le Conseil Départemental. Le reste à charge de la Commune est de 22 000 € HT.

Le coût total de l'aménagement du cimetière s'élève à 14 895.44 € H.T. Une aide financière de 5 213.40 € a été accordée par le Conseil Départemental, représentant 35 % de subvention du montant des travaux. Le reste à charge de la commune est de 9 682.04 €.



Etat civil :

- La restauration de 3 registres d'état civil de Naissance Mariage Décès par Elisabeth BETOUX, Restauratrice, Relieuse - PERSAC 86 pour un montant de 1 050 € HT.

Travaux effectués par l'Agent Communal :

- Petits travaux de peinture dans 2 ateliers du Couvent des Carmes,
- Mise en place de détecteurs de fumée dans les ateliers des Carmes,
- Décapage du parvis de la Mairie,
- Dépose et remplacement des compteurs d'eau,
- Relevé des compteurs de la consommation d'eau potable,
- Entretien et surveillance de la lagune (analyses) et du captage (traitement de l'eau),

- Entretien des chemins pédestres, du cimetière, du bourg et des espaces verts,
- Installation des décorations de Noël,
- Entretien du matériel,
- Mise en place du chauffage de l'église.

Acquisition de matériel :

- Panneau Info Tourisme pour l'A.P.C pour un montant de 96,92 € HT confectionné par la Nouvelle Gravure Moderne de St JUNIEN. La conception a été réalisée par l'Atelier de la SIGNALÉTIQUE de St JUNIEN pour un montant de 60 € HT,
- Un véhicule utilitaire Citroën Nemo avec attelage pour un montant de 7 196.35 € H.T,
- Une remorque pour un montant de 415.83 € H.T.

Les Expositions Estivales

Dans les salles municipales :

- Du 24 au 30 Juin : Valérie COMBETTE peintre,
- Du 24 au 30 Juin : Christiane CHABREYROU broderies main classiques,
- Du 01 au 31 Juillet : Jacqueline DAVID peintre,
- Du 01 au 14 Juillet : Aquarelle, pastel, peinture de Michèle PEDANDOLA, Christine MARSAUDON, Brigitte ROUYER-RIBIERE,
- Du 15 au 31 Juillet : Emaux et bijoux de Josiane MOUCHOT,

- Du 04 au 19 Août : Exposition photographique de l'Association PHOTO-LOOK qui a présenté « Carré...ment jazz » de Bernard LAZERAS,
- Du 01Août au 16 Septembre : « Peinture et poésie » de Claude SOULAT peintre et Patrick DUCROS poète,
- Du 20 Août au 02 Septembre : Emaux-Bijoux d'Annick MALINVAUD,

Toutes ces expositions ont accueilli 4 228 visiteurs.

Les Evènements

Concerts :

- Le 22 Juin à l'église de MORTEMART, concert de l'Ensemble JOSQUIN DES PRES : SABAT MATER DE ROSSINI, NABUCO : le chœur des esclaves de VERDI.

- Le vendredi 27 Juillet à 20h en l'église de MORTEMART, dans le cadre du Festival du Haut Limousin : Concert KING'S SINGERS.

Les animations :

- Salon des Vins Naturels : du 31 Mars au 1^{er} Avril au Château des Ducs organisé par l'Association du Goulot pour Tous.
- Le 29 Juillet : journée Peintres dans la rue organisée par Mortemart Tourisme en Limousin.
- Le 02 Septembre : 5^e Vide Grenier organisé par Mortemart Tourisme en Limousin.
- Les 29 Juillet et 2 Septembre : l'orchestre « OLD ZAZOUS » composé de 5 musiciens et d'une chanteuse a joué, sous la halle avec un franc succès, des airs des années 50-70.
- Les 10 et 11 Novembre 3^e édition des balades en chiens de traîneaux organisé par l'Association SKODENAR.
- Ouverture d'une bouquinerie 6 Place du Couvent des Carmes
- Marché campagnard aux produits fermiers du 01 Juillet au 02 Septembre de 9h à 13h sous la halle.
- Terra Aventura site de géocaching « Au cœur de la Mer Morte » situé à Mortemart a accueilli 1900 visiteurs les 9 premiers mois de l'année 2018. Une nette progression (35%) dûe à l'ouverture du jeu sur Internet aux Départements de la Nouvelle Aquitaine.



Au Couvent des Carmes :

- Catherine FERRET émailleuse et Patrick DUMAS peintre-dessin ont ouvert leur atelier.
- Le 03 Octobre Présentation de la saison de la Mégisserie de St JUNIEN.
- Le 07 Octobre dans le cadre « Des pieds pour rêver » en partenariat avec le Théâtre du Cloître de BELLAC, le Théâtre des Astres a présenté une balade artistique sur les sentiers de MORTEMART.



La vie Communale

Etat Civil :

Mariage :

- Victoire DESERT et Victor BRUNEAU le 08 Septembre 2018
- Asma MROIVILI et Bourhane BOURHANE BACAR le 19 Novembre 2018

La municipalité remercie vivement ces familles qui ont fait don de leur quête à la Commune.

Décès :

- René GRAVELAT le 03 Novembre 2018

Population : notre Commune compte 116 habitants au 1^{er} Janvier 2018.

Inauguration de la Place des Carmes :

Le 15 Juin à 18h, nous inaugurons officiellement la Place des Carmes en présence de M^{me} MARTIN, Sous-Préfet de BELLAC et ROCHECHOUART, de



M. LEBLOIS, Président du Conseil Départemental, de M^{me} HOURCADE-HATTE, Présidente de Communauté de Communes du Haut-Limousin en Marche, des élus et des représentants des entreprises ayant œuvrés à la réhabilitation de cette place sous la maîtrise d'œuvre de M. VIVIAN architecte-paysager.



Cette manifestation a été aussi l'occasion d'apprécier la restauration de la toiture de la Mairie dont les travaux ont été réalisés par l'entreprise BOUCHARD de BLANZAC et supervisés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette rencontre s'est terminée autour du verre de l'amitié dans une des salles municipales avec tous les intervenants et les habitants de la commune.



Fêtes de fin d'année :

7 bons d'achat de 30 € ont été offerts aux enfants de moins de 12 ans et 29 personnes âgées de 70 ans et plus ont reçu un colis d'une valeur de 20 €.



Les plus beaux villages de France :

Notre village a été réexpertisé toute la journée du 19 Août 2018 par M. Bernard.

Un dossier comprenant toutes les réalisations et réhabilitations réalisées depuis 2011 avait été déposé auprès de l'association en avril. La Commission Qualité lors de sa réunion des 28 et 29 septembre a pris la décision de confirmation du classement de MORTEMART parmi Les Plus Beaux Villages de France assorti toutefois de réserves.

Les réserves portent sur les éléments suivants :

- poursuivre le traitement esthétique exigeant du bâti (façades et clôtures),
- finaliser la mise en discrétion des réseaux aériens (la Commission Qualité a bien pris note du projet en cours) avec l'installation d'un éclairage public le plus discret possible,
- améliorer la signalétique « Village Ancien ».

La prochaine expertise du village devrait intervenir d'ici un délai de 6 ans.



Environnement Patrimoine rappel

Notre Commune a la chance de posséder un patrimoine environnemental paysager et architectural de grande qualité et d'une rare harmonie que les municipalités et les habitants qui nous ont précédés se sont efforcés de valoriser. Il serait dommage qu'un travail de plusieurs décennies soit amoindri par quelques négligences.

MORTEMART seul village de la Haute- Vienne, membre de l'Association des Plus Beaux Villages de France se situe dans le site inscrit des Monts de Blond et est donc soumis au code de l'environnement article L 34 11.

Chaque personne, locataire ou propriétaire sur la commune désirant arracher des haies ou abattre des arbres est soumise à une autorisation préalable déposée 4 mois à l'avance auprès de la DDT via la mairie.

De plus, notre village est entièrement protégé au titre du Patrimoine. Son périmètre de protection a été révisé le 04 Juillet 2008 par délibération unanime du Conseil Municipal et validé en sous-préfecture. A ce titre, l'article L 353 du code du Patrimoine donne une protection spécifique pour les arbres situés le long des routes départementales, communales et des chemins de notre commune. Une autorisation préalable d'abattage et d'arrachage est aussi à demander.

La non-observation de ces articles est passible de poursuites.



Vos démarches en urbanisme spécifiques à Mortemart rappel :

Il existe différentes autorisations suivant la nature et l'ampleur de vos travaux :

- Construction neuve (abris de jardin, appentis, garage, maison, etc.) ;
- Réhabilitation d'un bâtiment existant (modification des portes et des fenêtres, création d'ouverture, réfection de toiture, changement de l'enduit de la façade) ;
- Démolition ;
- Division et aménagement de parcelles (voirie, accès).

Sous certaines conditions, des projets peuvent être dispensés de permis de construire et soumis à simple déclaration préalable.

A noter :

Vos demandes doivent être effectuées au moyen de l'un des formulaires CERFA disponible sur le site du service public ou auprès des services de la Mairie.

Le formulaire doit être complété de pièces écrites et graphiques, dont la liste est limitativement énumérée sur la notice.

Architecte des Bâtiments de France :

Les services de l'Architecte des Bâtiments de France tiennent une permanence à la Mairie de Bellac tous les deux mois, un après-midi de 14h30 à 16h30.

Prendre rendez-vous au **05 55 68 10 61**.

Agence Postale Communale :

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 14h à 16h30 avec les services suivants :

- Dépôt et retrait d'espèces,
- Affranchissement et vente de timbres,
- Envoi et réception de colis,
- Vente de tablette numérique pour personnes âgées.

De Septembre à Juin un panneau Point Info Tourisme placé sur le perron de la Poste signale l'activité Touristique de l'Agence Postale.

Des dépliants Touristiques, des sentiers de randonnées, des guides des manifestations ainsi que des cartes postales du village sont à disposition.

Règlementation des feux :

Le brûlage des déchets verts ou des déchets ménagers est interdit par les particuliers toute l'année (article n° 84 du règlement Sanitaire Départemental, Article R 541-8 du code de l'environnement).

Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Il est donc interdit de brûler dans son jardin ;

- L'herbe de tonte
- Les feuilles mortes
- Les résidus de taille de haies, d'égallage
- Les épiluchures

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Ils peuvent aussi faire l'objet d'un compostage individuel.

Il est défendu à toute personne autre que le propriétaire du terrain d'allumer du feu à moins de 200 m des bois et des forêts (Article L 131-1 du code forestier). Les déchets verts doivent être déposés à la déchetterie de NOUIC.

Déchetterie de NOUIC :

Horaires d'ouverture :

- du 1^{er} Janvier au 31 Décembre
- du lundi au vendredi de 9h à 12h
- le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. : **05 55 60 86 44**

Règlement environnemental :

Par arrêté préfectoral, il est interdit de tailler les haies entre le 1^{er} Mai et le 31 Juillet. Depuis 2015, les agriculteurs ont l'obligation de déclarer les haies et de respecter des règles strictes : obligation de déposer en mairie une autorisation préalable pour l'arrachage et obligation de replanter. Seuls 2% du linéaire de haie peuvent être déplacés sans autorisation. Les riverains des voies communales doivent procéder à l'égallage de leurs arbres afin de faciliter le passage des usagers et l'entretien de la voie.

Eco point :

L'éco point n'est pas une déchetterie ni une décharge sauvage. Les cartons, bouteilles doivent être déposés dans les containers.

Collecte des encombrants :

Assurée par MAXIMUM

Les Masgrimauds - 87160 MAILHAC-SUR-BENAIZE

Mail : maximum87.orange.fr

Tél. : **05 55 76 22 78** - Fax : 05 55 76 42 92.

En 2019, les matins : jeudi 07 Février, mardi 21 Mai, lundi 12 Août et lundi 04 Novembre

Pensez à vous inscrire en Mairie avant la collecte. Les encombrants doivent être déposés au bord du trottoir avant 8 h. En cas d'oubli d'inscription, la collecte sera reportée à la prochaine date.

Ramassage des ordures ménagères :

Les containers mis à disposition des particuliers et des communes par la Communauté de Communes ne doivent recevoir que des déchets ménagers.

Sont donc exclus :

- Les cartons d'emballage, les papiers, tous les objets en plastique, en métal, les bouteilles en verre, l'électro-ménager, les gravats.
- Tous ces déchets doivent être déposés dans les Eco-Points ou à la déchetterie de NOUIC.

A noter : l'entretien des containers individuels est à la charge de chaque famille.

Elections :

Les élections européennes se dérouleront le 26 Mai 2019.

Pour vous inscrire sur la liste électorale veuillez-vous présenter à la Mairie munie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Recensement militaire :

Depuis le 1^{er} Janvier 1999, tous les jeunes français doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile munis de leur livret de famille et d'une pièce d'identité dans le mois de leur 16^e anniversaire et dans les 3 Mois suivants.

A l'issue de cette démarche, la Mairie remet une attestation de recensement qui doit être conservée dans l'attente de la convocation à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC).

Ce document sera réclamé à l'inscription à tous les examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Carte d'identité Nationale et Passeport :

Où s'adresser ?

A la mairie de BELLAC, SAINT-JUNIEN...

Formalités Administratives :

• Carte d'identité

Se munir :

- d'une copie intégrale d'acte de naissance (à demander dans votre mairie de naissance) si carte d'identité périmée depuis + de 2 ans ou en cas de 1^{ère} demande - de 2 photos d'identité identiques - du livret de famille pour les femmes mariées ou veuves - 1 justificatif de domicile.
- de l'ancienne carte d'identité.
- si non présentation de l'ancienne carte, en cas de perte : déclaration de perte à établir auprès de la Mairie, en cas de vol : procès-verbal de la gendarmerie et un timbre fiscal à 25 € (à acheter auprès des services fiscaux ou bureaux de tabac).

Délai d'obtention de 3 à 4 semaines, selon les périodes de l'année.

• Passeport

Où s'adresser ?

A Bellac, à la Police Municipale sur rendez-vous. Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande et du retrait du passeport.

A noter : il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur le passeport de l'un de ses parents. Les enfants doivent disposer d'un passeport personnel.

Autorisation temporaire de débit de boissons :

Les associations sont nombreuses à souhaiter vendre des boissons, alcoolisées ou non, à l'occasion de manifestations auxquelles elles participent ou organisent. Cependant une demande d'autorisation doit être effectuée auprès de la Mairie 8 jours avant.

Les tarifs :

Location des salles polyvalentes :

En été (du 01.05 au 30.09)

- Sans cuisine : habitant de la commune 50 €
non habitant 100 €

- Avec cuisine : habitant de la commune 100 €
non habitant 150 €

En hiver (du 01.10 au 30.04)

- Sans cuisine : habitant de la commune 70 €
non habitant 120 €

- Avec cuisine : habitant de la commune 120 €
non habitant 170 €

Forfait vaisselle : 30 €

Caution de 150 € restituée après état des lieux dans le cas d'une location avec cuisine

Location du matériel utilisé à l'extérieur : chaise 0,50 € - Table : 1,60 €

Concession cinquantenaire au cimetière :

Prix de la concession au m² : 60 €

Taxe d'inhumation : 60 €

Eau et assainissement :

Afin de faire face aux différents frais incompressibles liés à ce service le Conseil Municipal a décidé les tarifs suivants : 70 € forfait installation d'un compteur d'eau pour les nouveaux abonnés.

POUR INFORMATION : les tarifs d'eau et d'assainissement sont inchangés depuis 2015.

Eau :

- 40 € forfait abonnement
- 1,80 € le m³ d'eau consommé
- Frais d'ouverture ou de fermeture compteur 30 €
- Compteur avarié (gel), le remboursement du prix de ce dernier sera demandé sur la facture annuelle. Le prix d'un compteur est de 60 €

Assainissement :

- 75 € forfait abonnement
- 1,00 € le m³ d'eau consommé d'eau
- La taxe d'assainissement est due à toute habitation étant raccordée ou pouvant être raccordable.

Chaque abonné est responsable de son compteur d'eau et par grand froid, doit le protéger. Il est recommandé de vidanger les installations. Le service de l'eau est géré par la commune. En cas de panne ou problème, contacter uniquement la Mairie. Le paiement des factures d'eau est à effectuer à réception.

Passage des commerçants ambulants :

BOULANGER : M. GARROT de BLOND les Lundi, Mercredi, Vendredi le matin.
EPICIER : Mme PAILLER CHABASSIER de VAL D'ISSOIRE, le stationnement de son véhicule a lieu rue de l'Echauguette : le mardi de 8h à 9h et le samedi de 10h30 à 11h30.

Les impôts locaux :

Cette année encore la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat est en légère baisse rapport à 2017.



Arrêtés municipaux à respecter :

Par temps de neige ou de verglas, l'entretien des trottoirs doit être assuré par les riverains. La divagation des chiens est interdite sur la commune.

Le stationnement des caravanes, mobil-homes, remorques est interdit sur le domaine public ainsi que dans tout lieu situé dans le champ de visibilité d'un monument inscrit ou classé au titre des Monuments Historiques.

La Vie Associative

Le théâtre des Astres

La compagnie de théâtre installée dans le village depuis janvier 2017 n'a cessé de se développer en 2018 et de tisser des liens avec les théâtres de Bellac et de Saint-Junien.

Un Enfantillage en tournée dans la région

Son premier spectacle intitulé Un Enfantillage - dont quelques répétitions avaient eu lieu au château - est désormais achevé et en tournée dans la région. Il a été joué en ouverture du festival Champs Libres de Saint-Junien cet été, sur la scène nationale d'Aubusson en décembre et sera présenté dans le cadre du festival de Bellac en juillet prochain.

Une "résidence-mission" avec Le Cloître et La Mégisserie

Par ailleurs, la compagnie a été choisie conjointement par le Théâtre du Cloître de Bellac et La Mégisserie de Saint-Junien pour une "résidence-mission" sur les saisons 2018-2019 et 2019-2020. Cette résidence va permettre un accompagnement des projets du Théâtre des Astres, notamment de son prochain spectacle intitulé La Mère, ainsi que la mise en place d'actions sur le territoire et en particulier sur la commune de MORTEMART. C'est dans le cadre de ce partenariat qu'a eu lieu le 7 octobre dernier une balade-spectacle autour de MORTEMART qui a réuni une centaine de marcheurs sur le thème des migrants.

Des ateliers de théâtre itinérants

Lara BORIC, metteuse en scène et directrice artistique de la compagnie, continue en parallèle de son travail de

création à encadrer des ateliers théâtre. En 2018-2019, en plus des ateliers pour enfants au théâtre du Cloître, des ateliers adultes sont proposés sur un week-end dans un village différent à chaque fois. Ces ateliers sont ouverts à tous quelque soit l'âge, la condition physique ou l'expérience. Les prochains ateliers auront lieu à ORADOUR-SUR-GLANE les samedi 12 et dimanche 13 janvier, de 11h à 16h, salle des Carderies et à la salle des fêtes de NOUIC les samedi 13 et dimanche 14 avril. Renseignements et réservations auprès du théâtre du Cloître ou de La Mégisserie.

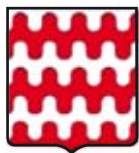


Pour en savoir plus

Si le travail de la compagnie vous intéresse, si vous souhaitez nous aider ou être tenus informés de notre actualité, n'hésitez pas à venir nous rencontrer ou à consulter notre site internet :

<http://www.theatre-des-astres.com>

Le siège de l'association est au 9, place royale. La direction artistique est assurée par Lara BORIC, la présidence par Jane-Lola SEBAN, le secrétariat par Sarah BEGUET.



Mortemart - Tourisme en Limousin

Château des Ducs - 87330 Mortemart

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2018, le bureau de l'association « Mortemart-Tourisme en Limousin (MTL) » est composé comme suit :

- Présidente : Marie-Catherine Barret-Bonnin
- Vice-Présidente : Chantal Robert
- Trésorière : Cécile Rey
- Trésorière-Adjointe : Michèle Hinz
- Secrétaire-Adjointe : Odette Robuchon

La Présidence d'honneur est assurée par Madame la Maire, Nicole Gontier.

En raison des travaux d'aménagement d'un gîte dans le Château des Ducs, l'Assemblée Générale s'est prononcée sur une programmation réduite en 2018, année de transition, l'association ne pouvant jouir des espaces nécessaires non seulement à l'organisation des manifestations habituelles mais également à la location pour des événements privés ou associatifs.

Le programme d'activité s'est donc établi comme suit :

- Samedi 27 janvier : Assemblée Générale Ordinaire, salle polyvalente municipale
- Samedi 31 mars - dimanche 1^{er} avril : Salon des Vins Naturels, Château des Ducs
- Dimanche 29 avril : Fête des Plantes dans et aux abords du Château des Ducs.

- Du 1^{er} juillet au 16 septembre : Accueil touristique dans les communs du Château des Ducs en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays du Haut-Limousin et exposition-vente des œuvres de la céramiste Marion Degabriel et des ouvrages des maisons d'édition Rougerie et Apeiron.

- Dimanche 29 juillet : Journée Peintres dans la rue.
- Dimanche 2 septembre : 5^e Vide-Grenier dans les rues du village.
- Samedi 15 et dimanche 16 septembre : Journées Européennes du Patrimoine.
- Visites commentées du village tout au long de l'année et Chasse au trésor Terra Aventura « Au cœur de la mer morte ».



Accueil touristique

Pôle d'accueil saisonnier de l'Office de Tourisme du Pays du Haut-Limousin, le Château des Ducs de Mortemart, siège de l'association MTL, a confirmé son positionnement de point d'accueil touristique majeur sur le territoire en période estivale, en dépit de conditions particulières liées aux travaux.

Selon les données recensées et encore incomplètes, 5528 personnes ont été comptabilisées durant la saison 2018. Ce chiffre se décompose comme suit : 2 804 touristes se sont présentés au pôle d'accueil touristique installé dans la grange du Château, 1994 personnes ont participé aux manifestations programmées non seulement au Château des Ducs (676 participants au Salon des Vins Naturels - 1095 à la Fête des Plantes) mais également en divers lieux du village et 730 ont été accueillies lors du week-end des Journées du Patrimoine.



Concours Peintres dans la Rue



Salon des Vins Naturels

Fête des Plantes

ACCA de Mortemart

L'Assemblée Générale de L'ACCA, qui compte cette année 20 membres, s'est tenue le 22 juin 2018 en présence de 14 adhérents.

Le conseil d'administration résultant de cette AG, inchangé par rapport à 2017, est composé comme suit :

Président : JAMMET Serge
Vice-président : MANEIX Pascal
2^e vice-président : GAUCHON Alain
Trésorier : DELLIOT Jean
Trésorier adjoint : LEVEQUE Roger
Secrétaire : BREGERON Yvan
Secrétaire adjoint : BONNET Jean-Luc



A fin novembre 2018, le nombre de prélèvements grand gibier s'élève à 6 chevreuils.

Le traditionnel repas de la chasse s'est à nouveau déroulé au bivouac le 29 Juillet, où une quarantaine de convives se sont régalés d'un excellent sanglier à la broche.

Le Président et les Membres de l'ACCA vous adressent leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Serge JAMMET

L'Association Skodenar

L'association SKODENAR à l'initiative de SLRMC a organisé pour la 3^e année les 10 et 11 Novembre, une balade en traîneaux à roues tractés par des chiens sur un parcours de plus de 3 km par les chemins de randonnées de MORTEMART.

Près de 200 chiens, drivés par des mushers tous professionnels venus des Alpes, des Pyrénées et d'Auvergne, ont suscité la curiosité d'un public venu nombreux s'essayer à la balade en traîneaux.



Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Historique de Mortemart

Pour cette année 2018, l'ensemble JOSQUIN des Prés de POITIERS a interprété 3 très belles oeuvres de ROSSINI : le Stabat Mater de MASCAGNI, Cavaleria Rusticana, et, de VERDI, le Coeur des Esclaves. Un public toujours nombreux et fidèle est venu et nous avons terminé la soirée dans la grange des Augustins, ouverte à tous, pour un pot convivial.

le mot du piègeur

En 2018, 70 ragondins, 6 martres ont été capturés ainsi que des corneilles noires. Il faut signaler à la Mairie les nuisances et les dégâts engendrés par les choucas et les pigeons pour justifier une régulation auprès de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Sans signalement écrit aucune intervention ne pourra être réalisée.

Je suis à la disposition de tous.

Michel JAVELAUD

le golf de Mortemart



L'augmentation de la fréquentation et la renommée du golf de MORTEMART est en perpétuelle évolution positive.

Son Association Sportive a organisé une quarantaine de compétitions qui voient augmenter d'année en année le nombre de participants et notamment de plus en plus de joueurs extérieurs.

Comme chaque année, les équipes seniors de MORTEMART ont participé au championnat et à la coupe du Limousin... Elles ont gagné la Coupe et sont classées 4^e au Championnat contre 12 équipes.

En amicale, le GOLF de MORTEMART a terminé cette année encore premier au classement de la Coupe de l'Amitié de la Haute-Vienne.

L'école de golf est en progression d'effectif grâce à la compétence professionnelle de son Pro Willem SWART et du responsable des jeunes, Bruno GALLY. Les travaux de construction des 3 trous supplémentaires ont démarré cette année pour une mise service printemps 2019.

Le GOLF de MORTEMART et son A.S. vous souhaitent une excellente année 2019...

Centre de secours de Val d'Issoire

Je remercie tout d'abord le Conseil Municipal qui nous permet de vous présenter un bilan de notre activité et plus particulièrement M^{me} Le Maire Nicole GONTIER pour sa disponibilité et son soutien sans faille.

Ressource Humaine :

23 Sapeurs-Pompiers Volontaires

Recrutement :

Edouard TISON au 1^{er} avril 2018, Sapeur-Pompier à PARIS et déjà SPV dans le SDIS44 en mutation vers le SDIS87.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Nominations :

- Alexandre FRAYSSE au grade de Sapeur 1^{ère} Classe
- Fabrice LASNIER au grade de Caporal
- Patrick PAILLER au grade de Capitaine

Décorations de la Sainte Barbe 2018 :

Médaille de Bronze, 10 ans de service :

Gaël MORGAT, Benoît RAYNAUD,
Damien VILLEGIER, Elodie MORGAT et
Sébastien CAMON

Médaille d'Argent, 20 ans de service :

Patrice ROUSSEAU

Médaille d'Or, 30 ans de service :

Didier DEPIERREFIXE

Médaille d'honneur des Sapeurs-Pompiers Argent avec Rosette pour Services Exceptionnels :

Patrick PAILLER

Formations 2018

Cette année, nous avons effectué nos recyclages et formations sur différents sites.

Dimanche 1^{er} Juillet 2018 : Nous avons effectué une manœuvre avec pour thème : Feux de cheminée, celle-ci a permis notamment de revoir les techniques de progression sur les toitures avec le lot de sauvetage. Je remercie vivement M. M^{me} POUMAILLOUX à Bussière-Boffy pour leur accueil pour l'exercice.

Je tiens à saluer notre équipe féminine de pompiers, elle représente 25% de nos effectifs, elle participe activement à toutes nos actions de formation et bien sûr aux nombreuses interventions.

Jeunes Sapeurs Pompiers :

Nous avons actuellement 2 Jeunes Sapeurs-Pompiers du secteur en formation à l'école du Centre de Secours de Bellac, il s'agit de Claire Dintrat et Blandine Airaud. Les cours se font tous les samedis matin de 8h à 12h au Centre de secours de Bellac. Francis Courtois et Florine Deperry participent activement à la formation de nos futurs pompiers en tant que Formateurs.



Vous pouvez intégrer cette école à partir de l'âge de 13 ans, donc n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes intéressé au 06.07.38.59.65 ou bien par mail : cis.mezieres@sdis87.fr

Sport :

Cross Départemental à La Jonchère, samedi 18 novembre 2017 : Florine DEPERRY, Fabrice LASNIER, Didier DEPIERREFIXE, Francis COURTOIS et Patrick PAILLER ont couru sous les couleurs de Mézières.

Cross National à Moirans dans l'Isère, samedi 17 mars 2018 : Florine DEPERRY et Patrick PAILLER ont représenté la Haute Vienne avec une délégation de 40 coureurs du SDIS87.

Parcours Sportifs à Limoges, le 31 mars 2018 : Participation de Florine DEPERRY, Fabrice LASNIER et Patrick PAILLER.

Tous les 3 se sont qualifiés pour la Finale Zonale qui a eu lieu à PAU le 26 Mai 2018.

Visite :

Régulièrement, nous accueillons les enfants de l'Ecole Paule LAVERGNE de Val d'Issoire. C'est toujours avec beaucoup d'enthousiasme que nous les recevons pour venir découvrir nos locaux, les tenues de feu et les véhicules bien sûr. A l'issue de l'après-midi, l'Amicale leur a offert le goûter.

Bilan opérationnel

L'activité opérationnelle reste soutenue sur notre secteur d'intervention, nous avons effectué un peu plus de 220 départs en 2018.

Environ 160 interventions effectuées sur le secteur de 1^{er} appel composé des communes suivantes :

GAJOUBERT, MONTROL SENARD, MORTEMART, NOUIC, ST BARBANT, ST MARTIAL/ISOP et VAL D'ISSOIRE et 65 renforts sur les secteurs voisins de BELLAC, LE DORAT, NANTIAT ainsi que sur les Départements de la CHARENTE et de la VIENNE.



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes ainsi qu'une excellente année 2019.

Capitaine Patrick PAILLER

Gendarmerie de Val d'Issoire 2018

La brigade de Gendarmerie de VAL D'ISSOIRE est dorénavant au complet. En mars 2018, notre unité a en effet enregistré l'arrivée d'un nouveau personnel tout droit sorti de l'école de gendarmerie de CHAUMONT (52) : élève-gendarme MAZON Jérémy.



(photo des personnels de gauche à droite : Adjudant BOGUET Christophe (Cdt de la Brigade Proximité), gendarme COHIER Thierry, gendarme GALTAUD Romain (Officier de Police Judiciaire), gendarme GUEDON Jonathan ; gendarme CHEMIN Quentin ; élève-gendarme MAZON Jérémy).

L'an dernier, un certain nombre de notions élémentaires à appliquer pour sécuriser vos domiciles et se prémunir des cambriolages vous ont été fournies. Cette année, je voudrais sensibiliser aux « fraudes à la carte bancaire sur internet (via la mise en place récemment d'une plateforme nationale dédiée : « PERCEV@L »).

Quelques chiffres :

1,9 million de victimes en 2016

250 millions d'euros de préjudice annuel

Vous constatez à la fois qu'un achat en ligne est rattaché à votre carte bancaire ; que vous n'en êtes pas à l'origine et que vous êtes toujours en possession de votre carte de paiement ; vous pouvez déposer un signalement directement par internet.

PERCEVAL : « Qu'est ce que c'est » ?

PERCEVAL est une plateforme nationale de recueil de signalement des usages frauduleux de cartes bancaires sur Internet, destinée aux particuliers victimes : L'accès s'effectue au travers du site en ligne www.service-public.fr (saisissez ensuite « fraude carte bancaire » ou « perceval »).

Modalités pratiques : (vous constatez cette fraude)

- faites opposition sans délai auprès de votre banque (n° interbancaire d'opposition (surtaxé) : **0 892 705 705**).
- effectuez un signalement directement sur Internet via « Percev@L » (vous gardez le droit de déposer plainte ultérieurement).
- transmettez le récépissé de signalement à votre banque pour remboursement des débits.

Intérêt de la démarche en ligne :

- probabilité accrue de rapprochements judiciaire.
- gain de temps pour l'usager qui n'aura plus qu'à transmettre le récépissé à sa banque. Il n'est plus nécessaire d'un déplacement physique en commissariat ou brigade).

Quelques recommandations :

- Ne répondez jamais à un courriel vous demandant des informations personnelles ou vos numéros de carte bancaire, même s'il semble émis par un de vos fournisseurs (banque, téléphone, internet) ;
- Effectuez régulièrement des analyses antivirus de vos ordinateurs personnels en prenant soin de tout mettre à jour régulièrement sur ces derniers ;
- Ne mentionnez jamais vos données personnelles ou vos numéros de carte bancaire dans un courriel, même envoyé à un proche ;
- Pour la sécurité de vos transactions, gardez secret le cryptogramme visuel votre carte bancaire. Cet identifiant est nécessaire pour réaliser des achats sur internet. Il ne vous sera jamais demandé par les forces de l'ordre ni par les établissements bancaires.
- Afin de repérer les fraudes, regardez régulièrement les paiements réalisés sur vos relevés de compte.

Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, n'hésitez pas à nous rencontrer ; des dépliants sont disponibles dans toutes les gendarmeries ainsi qu'en mairie.

Accueil du public à la gendarmerie de VAL D'ISSOIRE :

Depuis le 1^{er} mai 2018, nos horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Tous les « lundis après-midi de 14H00 à 18H00 » et le vendredis matin de 8H00 à 12H00 ».

L'Adjudant BOGUET Christophe
Commandant la Brigade de
proximité de VAL D'ISSOIRE

Les services de proximité

Assistance sociale

M^{me} Solène GAUTHIER - mairie de BLOND.

Le mardi de 9h à 12h sur RDV au **05 55 68 66 45**

Point Public Multimédia de Val d'Issoire

2, avenue de seltz

Tél. : **05 55 68 30 34 / 06 83 74 73 41**

Le jeudi de 20h à 22h et le samedi de 10h à 12h.

Médiathèque de Val d'Issoire

Le mardi de 10h à 12h et le mercredi de 14h à 16h.

Réseau Intercommunal de Lecture du Haut Limousin

Médiathèque René ROUGERIE de NOUIC.

Permanences hors vacances scolaires :

Mardi de 14h à 17h ; Mercredi de 15h à 17h ;

Vendredi de 16h30 à 18h30 ; Samedi de 10h à 12h.

Utilisation des ordinateurs aux heures d'ouverture de la mairie. Pour vous inscrire, il vous sera demandé un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Gendarmerie : Brigade de Val d'Issoire

Ouverture : Mardi et Vendredi de 14h à 18h.

Tél. : **05 55 68 30 67**

CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Permanences : mardi de 9h à 12h et de 13h15 à 16h15 à la mairie de Bellac.

Conciliateur de Justice

M. Jean-Louis SENIGOT

Permanence le 1^{er} vendredi de chaque mois sur rendez-vous à la mairie de Bellac au :

05 55 68 10 61

A.D.I.L

Vous êtes locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous envisagez de louer, d'acheter, de vendre, de faire construire, de faire des travaux d'amélioration...

L'ADIL 87 est à votre service : elle répond gratuitement et en toute objectivité à vos interrogations sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux relatifs au logement.

L'ADIL 87 effectue des permanences près de chez vous : le 2^e et 4^e mardi de 9h30 à 12h30 à la Maison du Département à Bellac.

Tél. : **05 55 10 89 89**

Site internet : www.adil87.org

C.P.A.M (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Sous-Préfecture : 14, rue Lamartine - 87300 Bellac

Permanences : Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h00 ; Mercredi et Jeudi de 9h à 12h.

Uniquement sur RDV l'après-midi Mercredi et Jeudi.

C.A.R.S.A.T (Sur rendez-vous au 39 60)

Le 2^e et le 4^e Jeudi du mois, de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 à la mairie de Bellac sur rendez-vous.

CICAS (Centre d'Information Conseil et Accueil des Salariés)

Sur rendez-vous au : **0820 200 189** les 2^e jeudi du mois, de 9h30 à 12h et de 13h30 à 15h30, à la mairie de Bellac.

Numéros utiles

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Gardes des médecins

Docteurs AUGRIS, DUBOIS, SMOOT.

Composer le **15**

La régulation médicale permet, en composant le **15**, tous les jours de 20h à 8h, les samedis de 12h à 20h, les dimanches et jours fériés, d'obtenir une réponse médicale adaptée (conseil médical, consultation sur point fixe, au cabinet du médecin d'astreinte sur le secteur, envoi d'un médecin le soir après 20h, les samedis après-midi, dimanches et jours fériés).

Professionnels de santé

Docteur Jacques AUGRIS : **05 55 68 36 22**

(mercredi-jeudi-vendredi)

21, route de Blond 87330 MEZIERES-sur-ISSOIRE

Docteur Richard SMOOT : **05 55 68 39 29**

(lundi-mardi)

5, avenue de Bellac 87330 MEZIERES-sur-ISSOIRE

Psychologue : M. François TABUTEAU

06 42 50 82 61

(jeudi-vendredi-samedi de 14h à 19h sur rendez-vous)

Masseur Kinésithérapeute : M^{me} Valérie QUINAT
05 55 60 79 37

5, avenue de Bellac 87330 MEZIERE-sur-ISSOIRE

Cabinet d'Infirmières

2, place du Docteur Justin LABUZE

87330 NOUIC

Tél. : **05 55 60 46 48**

Permanences de la B. M. P. A. H

Foyer Logement : 8, rue du Marché Ovin

Mézières-sur-Issoire 87330 VAL-D'ISSOIRE

Association (Bellac Mézières Personnes Agées et/ou Handicapées)

Service MANDATAIRE : Lysiane BLOIS

Du lundi au vendredi de 14h00 à 15h00

8, rue du Marché Ovin MEZIERES-sur-ISSOIRE

Tél./répondeur : **05 55 60 40 38**

Du mardi au vendredi de 9h00 à 11h00

2, place Carnot à BELLAC

Tél./Répondeur à votre disposition :

05 55 60 24 66

Mail : bmpah.mandataire@sfr.fr

